

Le 29 mars 2017

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE

PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

AURELIA INVESTMENTS B.V.

filiale à 100% de



PRESENTÉE PAR



SwissLife
Banque Privée

**COMMUNIQUÉ DE MISE À DISPOSITION
DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU DOCUMENT « AUTRES
INFORMATIONS » RELATIF AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT
JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES D'AURELIA INVESTMENTS B.V.**

PRIX DE L'OFFRE : 1,10 euro par action DUC

DUREE DE L'OFFRE : 10 jours de négociation

Le présent communiqué établi par AURELIA INVESTMENTS B.V. est diffusé conformément aux dispositions des articles 231-27 1° et 2° et de l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

AVIS IMPORTANT

AURELIA INVESTMENTS B.V., initiateur de l'offre publique d'achat simplifiée, détient d'ores et déjà plus de 95 % du capital et des droits de vote de la société DUC. En application de l'article L. 433-4 III du code monétaire et financier et des articles 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, AURELIA INVESTMENTS B.V. demandera à l'AMF, immédiatement à l'issue de la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions de la société DUC non apportées à l'offre publique d'achat simplifiée en contrepartie d'une indemnité de 1,10 euro par action, égale au prix de l'offre publique d'achat simplifiée, nette de tout frais.

En application de l'article L. 612-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 du règlement général de l'AMF, AURELIA INVESTMENTS B.V. annonce avoir obtenu le visa de l'AMF portant

sur l'offre publique d'achat simplifiée initiée par AURELIA INVESTMENTS B.V. visant les actions DUC au prix de 1,10 euro par action (l' « Offre »).

La note d'information publiée par AURELIA INVESTMENTS B.V. a reçu le visa n° 17-112 de l'AMF, en date du 28 mars 2017, en vertu de la décision de conformité rendue ce même jour.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Les actionnaires de la société DUC qui souhaitent apporter leurs actions le cadre de l'Offre devront remettre au prestataire de services d'investissement habilité, dépositaire de leurs actions, un ordre de vente au plus tard le dernier jour de l'Offre.

Le document présentant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'AURELIA INVESTMENTS B.V., a été déposé auprès de l'AMF le 28 mars 2017 et mis à la disposition du public le 29 mars 2017, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

La note d'information visée par l'AMF et le document présentant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'AURELIA INVESTMENTS B.V. sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la société DUC (www.duc.fr) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

AURELIA INVESTMENTS B.V.
Industrieweg 36
8091 AZ Wezep - Pays-Bas

SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE
7, place Vendôme
75001 Paris

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Ce communiqué ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement. La réception de ce communiqué ne constitue pas une offre dans les pays où une offre d'achat serait illégale.

CONTACTS :

Pieter POORTINGA, CEO PLUKON FOOD GROUP
Tél : +31 (0)38-3766637